

Intervention parlementaire

N° de l'intervention : 094-2017

Type d'intervention : Interpellation

Motion ayant valeur de directive : ☐

N° d'affaire : 2017.RRGR.222

Déposée le : 28.03.2017

Motion de groupe : Non

Motion de commission : Non

Déposée par : Klopfenstein (Corgémont, UDC) (porte-parole)
Benoit (Corgémont, UDC)
Tobler (Moutier, UDC)

Cosignataires : 0

Urgence demandée : Non

Urgence accordée :

N° d'ACE : du

Direction : Direction des travaux publics, des transports et de l'énergie

Classification : –



Mise en location du domaine agricole de la Praye à Prêles

Les 21 et 22 mars derniers ont paru dans la *Berner Zeitung* et le *Schweizer Bauer* un article concernant la location du domaine de la Praye. Le 25 mars paraissait dans le *Schweizer Bauer* une mise en soumission du domaine agricole de la Praye avec les différentes indications notamment les délais pour commander les documents qui sont fixés jusqu'au 15 avril 2017. Le 23 mars j'ai demandé le dossier concernant cette mise en soumission. Le 25 mars j'ai reçu la réponse de la personne de contact m'informant que ma demande ne sera traitée qu'à partir du 15 avril 2017 pour des raisons de traduction en français.

Cette manière de procéder est totalement inadmissible, car elle discrimine dès le départ des agriculteurs de la région puisque le délai de soumission est raccourci de trois semaines et de ce fait il y a inégalité de traitement, c'est d'autant plus grave parce que le domaine de la Praye se trouve dans la partie francophone du canton de Berne.

C'est sans doute le plus grand domaine agricole de la région avec ses presque 150 hectares. Mettre sur le marché un tel domaine suscite énormément d'émotion et il est primordial de faire les procédures totalement égales pour tous les intéressés.

Le délai fixé par le canton pour renvoyer les dossiers est le 27 mai 2017, les réponses doivent être accompagnées d'une attestation de financement. Les agriculteurs francophones ont un peu plus d'un mois pour répondre à toutes ces exigences, ce qui est totalement insuffisant d'autant plus que nous nous trouvons dans une période de l'année où les agriculteurs sont déjà très occupés par les travaux des champs et les mises à l'alpage.

Le Conseil-exécutif est prié de répondre aux questions suivantes :

1. Est-il prêt à recommencer la mise en soumission du domaine de la Praye avec les documents en français et en allemand dès la publication ?
2. Est-il prêt à fixer de nouveaux délais de réponse ?